



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

– 5 AVRIL 2014 –

**Effectif légal du conseil municipal : 23**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

L'an deux mille quatorze, le cinq du mois d'avril, à dix heures zéro minute, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Voujeaucourt.

Madame Martine VOIDEY a procédé à l'appel des conseillers nouvellement élus dans l'ordre du tableau. Chaque conseiller a répondu « présent » à l'appel de son nom.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme	VOIDEY	Martine	Mme	MANSOURI	Amina
Mr	GILLOZ	Daniel	Mr	DUCOMMUN	Patrick
Mme	PETER	Corinne	Mme	SANCEY	Colette
Mr	HELET	Franck	Mr	KNEPPERT	Olivier
Mme	GINESTE	Maryline	Mme	LAROYE	Arlette
Mr	BEUCLER	Jacques	Mr	DAMINELLI	Christian
Mme	BEUFILS	Christine	Mr	MONNIEN	Alain
Mr	BOURGEOIS	Julien	Mme	LAVILLE	Mathilde
Mme	VILLECOURT	Christine	Mr	BARTHOULOT	Joel
Mr	GHIELMINI	François	Mr	HAMANN	Pierre
Mme	PRETOT	Joelle	Mme	VILLALONGA	Marie France
Mr	SENAC	Richard			

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame VOIDEY Martine, maire , qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leur fonction après avoir rappelé les résultats des élections municipales du 30 mars 2014.

Inscrits : 2450

Votants : 1700

Nuls ou Blancs : 51

Suffrages exprimés : 1648

Ont obtenu :

- Liste « Voujeaucourt d’Aujourd’hui Vers Demain » : 102 voix
- Liste « Voujeaucourt Agir Ensemble » : 432 voix
- Liste « Voujeaucourt Avenir » : 285 voix
- Liste « Pour Voujeaucourt, une ambition partagée » : 829 voix

Après décompte de voix et répartition des 23 sièges, les candidats proclamés élus sont les suivants :

Mme	VOIDEY	Martine	Mme	MANSOURI	Amina
Mr	GILLOZ	Daniel	Mr	DUCOMMUN	Patrick
Mme	PETER	Corinne	Mme	SANCEY	Colette
Mr	HELET	Franck	Mr	KNEPPERT	Olivier
Mme	GINESTE	Maryline	Mme	LAROYE	Arlette
Mr	BEUCLER	Jacques	Mr	DAMINELLI	Christian
Mme	BEAUFILS	Christine	Mr	MONNIEN	Alain
Mr	BOURGEOIS	Julien	Mme	LAVILLE	Mathilde
Mme	VILLECOURT	Christine	Mr	BARTHOULOT	Joel
Mr	GHIELMINI	François	Mr	HAMANN	Pierre
Mme	PRETOT	Joelle	Mme	VILLALONGA	Marie France
Mr	SENAC	Richard			

Après décompte de voix et répartition des deux sièges, les candidats proclamés élus conseillers délégués communautaires sont les suivants :

Mme VOIDEY Martine et Mr BOURGEOIS Julien

Conformément à l’article L 2121-15 du CGCT, la plus jeune de cette assemblée Madame LAVILLE Mathilde est désignée comme secrétaire de séance.

## **2. Election du maire**

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, M. Pierre HAMANN, le plus âgé des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Mr Pierre HAMANN a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a constaté que la condition de quorum de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie après avoir dénombré 23 conseillers présents.

Mr Pierre HAMANN a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs à savoir, le 2<sup>ème</sup> plus jeune de l'assemblée, Monsieur Olivier KNEPPERT et la doyenne de l'assemblée, Madame Marie-France VILLALONGA.

Mr Pierre HAMANN a procédé à l'appel à candidature.

Mr Olivier KNEPPERT propose Mme Martine VOIDEY comme candidate au nom de la liste Pour Voujeaucourt, une ambition partagée.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son enveloppe de vote dans l'urne à disposition.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :               | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :  | 23 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) : | 06 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :   | 17 |
| e. Majorité absolue :   | 09 |

Ont obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
<b>VOIDEY Martine</b>	<b>17</b>	<b>Dix sept</b>

Madame Martine VOIDEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame Martine VOIDEY a déclaré accepter cette fonction. L'écharpe de Maire, lui a été remise par Mr Olivier KNEPPERT et Madame Marie-France VILLALONGA.

Madame Martine VOIDEY a ensuite prononcé le discours suivant :

*« POUR LA TROISIEME FOIS, IL M'EST DONNE DE PORTER L'ECHARPE DE MAIRE DE VOUJEAUCOURT ET D'ASSUMER LA RESPONSABILITE ET LA CHARGE DU DEVENIR DE NOTRE VILLE.*

*VOUJEAUCOURT EST LA VILLE QUI M'A VU NAITRE. MON ARRIERE-GRAND-PERE, MON GRAND-PERE PUIS MON PERE ONT SUCCESSIVEMENT VECU DANS LA MAISON DE LA GRANDE RUE DANS LAQUELLE J'AI GRANDI. J'AI CHOISI DE M'INSTALLER DANS CETTE COMMUNE, A LAQUELLE ME LIE UN ATTACHEMENT PROFOND, CELUI DE MES RACINES FAMILIALES, ET POUR TOUTES LES PERSONNES COTOYEES ICI AU COURS DE MA VIE.*

*CET ATTACHEMENT POUR MA VILLE, J'AI SOUHAITE LE MANIFESTER EN M'ENGAGEANT POUR ELLE. DEPUIS PRES DE VINGT ANS DESORMAIS, JE SUIS IMPLIQUEE DANS LA VIE PUBLIQUE : CELA A DEBUTE PAR UNE PREMIERE CANDIDATURE AUX ELECTIONS MUNICIPALES EN 1995, CELA S'EST POURSUIVI PAR UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF CITOYEN, AVANT DE SE CONCRETISER PAR UNE PREMIERE ELECTION EN MARS 2001.*

*TOUT CE CHEMIN, JE L'AI PARCOURU AUX COTES DE BERNARD BOICHOT QUI NOUS A QUITTES IL Y A DEUX MOIS MAINTENANT.*

*JE VOUDRAIS CE MATIN LUI RENDRE HOMMAGE. BERNARD ETAIT UN HOMME DROIT. CONSCIENCIEUX DANS LES MISSIONS QUI LUI ETAIENT CONFIEES, IL S'EST DEVOUE SANS COMPTER POUR PERMETTRE L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS QUE NOUS AVIONS ELABORES POUR VOUJEAUCOURT. IL A MIS UN POINT D'HONNEUR A SE MONTRER IRREPROCHABLE QUANT A LA GESTION FINANCIERE DONT IL AVAIT LA CHARGE : ECONOME DES DENIERS PUBLICS, IL A TOUJOURS RECHERCHE LES MEILLEURS COMPROMIS POUR REALISER DES TRAVAUX DE QUALITE DANS UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE CONTRAINTE.*

*A 72 ANS, ET APRES UN PREMIER ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL, IL N'AVAIT PAS ESTIME RAISONNABLE D'ENVISAGER BRIGUER UN NOUVEAU MANDAT. IL DEMEURAIT A NOS COTES CEPENDANT, AVAIT ACCEPTE DE PRESIDER NOTRE COMITE DE SOUTIEN ET D'ASSURER LA TENUE DE NOS COMPTES DE CAMPAGNE. BERNARD MANQUE A NOS COTES, LE RECOURS A SON EXPERIENCE ET SA RIGUEUR NOUS AURAIT ETE PRECIEUX.*

*JE VOUDRAIS LUI DEDIER NOTRE ELECTION CE MATIN, SANS LE TRAVAIL QU'IL A ACCOMPLI DANS LE CADRE DE LA DELEGATION QUI ETAIT LA SIENNE IL N'EST PAS CERTAIN QUE LA VICTOIRE EUT ETE AU RENDEZ-VOUS, EN TOUT CAS AVEC CETTE AMPLIEUR.*

*CAR, CELA A ETE RAPPELE TOUT A L'HEURE, PLUS D'UN ELECTEUR SUR DEUX QUI EST VENU VOTER ICI DIMANCHE DERNIER A GLISSE DANS L'ENVELOPPE LE BULLETIN QUI PROPOSAIT « POUR VOUJEAUCOURT, UNE AMBITION PARTAGEE ».*

*CETTE VICTOIRE A ETE ACQUISE AU TERME D'UNE CAMPAGNE EXCLUANT REGLEMENT DE COMPTE ET CALOMNIE, AU CONTRAIRE EXCLUSIVEMENT TOURNEE VERS LES VOUJEAUCOURTOIS ET BASEE SUR DEUX PILIERS : UN BILAN DONT RENDRE COMPTE, ET UN PROJET A PROPOSER.*

*J'Y VOIS LA CONFIANCE ACQUISE PAR L'ACTION, LE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL CONDUIT AU SERVICE DE NOTRE VILLE DEPUIS 2001, TANT EN TERME D'AMENAGEMENTS, NOTAMMENT POUR AMELIORER LA SECURITE, QU'EN TERME DE DEVELOPPEMENT DE SERVICES. NOUS AVONS EN EFFET PRIS EN COMPTE TOUTES LES GENERATIONS : LA PETITE ENFANCE AVEC TOUT D'ABORD LA CREATION DU RELAIS, L'ENFANCE AVEC L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DIVERS DISPOSITIFS D'AIDE A LA PRATIQUE DU SPORT ET DES LOISIRS, LES PERSONNES AGEES AVEC LA MULTIPLICATION DES ANIMATIONS A LEUR INTENTION.*

*LE MANDAT S'EST TERMINE SUR UNE DECEPTION. JE PENSAIS, ET JE N'ETAIS PAS LA SEULE, QUE L'ENTENTE REGNAIT ET QUE NOUS FORMIONS UN COLLECTIF DE TRAVAIL UNIQUEMENT TOURNE VERS L'INTERET COMMUNAL. OR ALAIN MONNIEN ALORS ADJOINT, A CHOISI DE PRENDRE SES DISTANCES EN AFFICHANT UN RESENTI DIFFERENT, ENTRAINANT UN GROUPE D'ELUS DANS SON SILLAGE, CERTAINS PAR IDEOLOGIE POLITIQUE, D'AUTRES PAR AMITIE SANS DOUTE.*

---

AVEC QUATRE ADJOINTS QUE JE VOUS PROPOSERAI TOUT A L'HEURE DE RECONDUIRE DANS LEURS FONCTIONS, AVEC D'AUTRES ELUS, NOUS AVONS DONC CONSTITUE UN GROUPE NOUVEAU, ENRICHISSEMENT DE CANDIDATS AVEC LESQUELS NOUS AVONS ELABORE UN PROJET GLOBAL ET COHERENT POUR NOTRE VILLE.

ENSEMBLE, COLLEGIALEMENT, NOUS AVONS DEFINI TROIS AXES DE TRAVAIL, ET DECIDE D'EN FAIRE NOS AMBITIONS POUR VOUSJEAUCOURT, AVEC UNE AUTRE, CELLE-CI TRANSVERSALE : CELLE D'UNE GESTION EFFICACE ET ECONOMIQUE DES DENIERS PUBLICS. JE VOUS RAPPELLE NOS TROIS AMBITIONS :

ACCOMPAGNER LES FAMILLES TOUT AU LONG DE LA VIE

PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS

OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS PROPICES A L'EPANOUISSEMENT

ACCOMPAGNER LES FAMILLES TOUT AU LONG DE LA VIE, C'EST SE PREOCCUPER DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, EN MENANT UNE POLITIQUE EDUCATIVE DE QUALITE, DANS DES LOCAUX ADAPTES, ET EN OFFRANT DES ESPACES DE JEUX MULTIPLES OU DEVELOPPER SA MOTRICITE OU SA SOCIABILITE.

C'EST ETRE AUX COTES DES FAMILLES AVEC UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTEE, DES SERVICES COMPETENTS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LEURS ENFANTS ET DES LIEUX PUBLICS OU CULTIVER LE LIEN SOCIAL.

C'EST PERMETTRE A NOS SENIORS DE BIEN VIEILLIR, AVEC DES ACTIONS SPECIFIQUES QUI REpondent A LEURS ASPIRATIONS ET LEURS BESOINS.

C'EST SAVOIR SE MONTRER SOLIDAIRE AVEC CELLES ET CEUX QUI SE TROUVENT DANS LA DIFFICULTE : CONFRONTES A LA MALADIE, AU HANDICAP, OU A UNE PRECARITE SOCIALE PONCTUELLE OU PLUS DURABLE.

C'EST ENFIN DEVELOPPER UNE COHESION CITOYENNE AU SERVICE DE TOUS PAR UNE GRANDE PROXIMITE AVEC TOUS LES ADMINISTRES, UNE CONCERTATION, UNE INFORMATION DE QUALITE.

PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS, C'EST POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS ROUTIERS EN PRENANT EN COMPTE LES USAGERS LES PLUS VULNERABLES, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

C'EST AUSSI PERMETTRE A DAVANTAGE DE PERSONNES D'ETRE FORMEES AUX GESTES DE PREMIER SECOURS ET SE Doter DE DISPOSITIFS D'ALERTE POUR MIEUX AFFRONTER LES ALEAS CLIMATIQUES.

C'EST ENCORE METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPECIFIQUES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE, COMME DES INITIATIVES DESTINEES A PREVENIR LES ADDICTIONS ET LES CONDUITES A RISQUES.

C'EST ENFIN POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES POLITIQUES MENEES POUR LUTTER CONTRE L'INSECURITE, QUI N'EN SONT ENCORE QU'A LEURS BALBUTIEMENTS.

OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS PROPICES A L'EPANOUISSEMENT, C'EST D'ABORD SOUTENIR LA VITALITE ASSOCIATIVE, GARANTE D'UNE OFFRE DE SPORTS ET DE LOISIRS VARIEE PERMETTANT AU PLUS GRAND NOMBRE DE TROUVER UNE ACTIVITE DANS LAQUELLE S'IMPLIQUER. JE VOIS DANS LA VOIX DONNEE A DANIEL GILLOZ LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI DANS CE DOMAINE. POUR CELA, IL FAUT SAVOIR ADOPTER UNE POSTURE D'ECOUTE ET DE PARTENARIAT, SANS JAMAIS VOULOIR FAIRE INGERENCE DANS L'AUTONOMIE DES ASSOCIATIONS, DONT LE COMITE DECIDE SOUVERAINEMENT DES CHOIX. IL FAUT AUSSI AVOIR L'AMBITION, ET NOUS L'AVONS, DE METTRE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES ET UN SOUTIEN LOGISTIQUE ADAPTE.

C'EST CONTRIBUER A LA VITALITE SOCIO-CULTURELLE, EN EQUIPANT BIEN NOS SALLES COMMUNALES, EN ACCUEILLANT DES SPECTACLES, EN ETANT NOUS-MEMES ACTEURS DE LA VIE PUBLIQUE. ET OUTRE LES EXPOSITIONS, FETES ET ANIMATIONS DIVERSES QUE NOUS PORTERONS, IL EST UN CERTAIN NOMBRE DE COMMEMORATIONS QU'IL CONVIENT DE FETER DIGNEMENT.

*C'EST NOUER DES LIENS ETROITS AVEC LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL. FAVORISER LA DIVERSITE DE L'OFFRE COMMERCIALE, L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES.*

*C'EST OFFRIR A TOUS DES ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS, OU L'ON PREND PLAISIR A SE RETROUVER POUR SE PROMENER, COURIR, FLANER, JOUER, OU LE VIVRE ENSEMBLE ET LE PARTAGE SONT LA REGLE.*

*POUR MENER A BIEN CES AMBITIONS QUI TENDRONT A FAIRE QU'ALENTOUR ON NOUS ENVIE, ET QUE COLLECTIVEMENT NOUS SOYONS FIERS DE NOTRE VILLE, JE VOUS PROPOSERAI UNE ORGANISATION MUNICIPALE AUTOUR DE QUATRE POLES :*

*LE POLE DES FINANCES ET DES MOYENS INTERNES*

*LE POLE DES SOLIDARITES ET DE L'EDUCATION, DONT LE CHAMP D'INTERVENTION CONCERNERA TOUT CE QUI A TRAIT AUX HABITANTS DE NOTRE COMMUNE, TOUTES GENERATIONS CONFONDUES*

*LE POLE AMENAGEMENT ET PATRIMOINE, QUI TRAVAILLERA SUR TOUS LES GRANDS CHANTIERS, MAIS AUSSI SUR LA GESTION ET LA MAINTENANCE DE NOTRE PATRIMOINE ROUTIER, IMMOBILIER, FORESTIER, DANS LE SOUCI PERMANENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE*

*LE POLE ANIMATION, SPORT, CULTURE, QUI SERA EN LIEN DIRECT AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET PROPOSERA UN AGENDA DE MANIFESTATIONS VARIEES TOUT AU COURS DE L'ANNEE.*

*CE SONT DONC QUATRE COMMISSIONS QUE NOUS CREERONS LORS DE NOTRE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, QUI SERA CONVOQUE LE JEUDI 10 AVRIL A 20 HEURES. CHACUNE DE CES COMMISSIONS, PAR L'ETENDUE DES SUJETS DONT ELLE AURA A DEBATTRE, AURA AINSI UNE VISION ASSEZ LARGE DES DIFFERENTS DOSSIERS QUI FONT LE QUOTIDIEN D'UNE MANDATURE.*

*NOUS VOULONS QUE, DURANT CETTE MANDATURE QUI S'OUVRE, LA DYNAMIQUE ENGAGEE SE POURSUIVE POUR FAIRE DE VOUJEAUCOURT UNE VILLE TOUJOURS PLUS ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE, UNE VILLE TOUJOURS PLUS SURE ET PLUS BELLE, EN UN MOT PLUS ATTRACTIVE. NOTRE OBJECTIF PREMIER ET UNIQUE ET D'ASSURER LE RAYONNEMENT DE NOTRE VILLE, QU'IL ILLUMINE CELLES ET CEUX QUI Y VIVENT ET IMPRIME SA MARQUE SUR UN TERRITOIRE PLUS LARGE.*

*C'EST DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL D'EQUIPE QUE CELA POURRA DEVENIR REALITE.*

*EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-1 ET L2122-2, LA COMMUNE DE VOUJEAUCOURT PEUT DISPOSER DE SIX ADJOINTS AU MAIRE AU MAXIMUM.*

*AUSSI, AU VU DE CES ELEMENTS, ET POUR CONDUIRE LES MISSIONS QUE JE VIENS DE VOUS DECRIRE, JE VOUS PROPOSE DE FIXER A SIX LE NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE, DONT CERTAINS FONCTIONNERONT EN BINOME AU SEIN D'UNE MEME COMMISSION. »*

---

### **3. Election des adjoints**

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à l'unanimité à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Le maire invite le Conseil à procéder à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :               | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :  | 23 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) : | 05 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :   | 18 |
| e. Majorité absolue :   | 10 |

Ont obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
<b>GILLOZ Daniel</b>	<b>18</b>	<b>Dix huit</b>

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Daniel GILLOZ.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Monsieur Daniel GILLOZ    | 1 <sup>er</sup> adjoint  |
| Madame Corinne PETER      | 2 <sup>ème</sup> adjoint |
| Monsieur Franck HELET     | 3 <sup>ème</sup> adjoint |
| Madame Maryline GINESTE . | 4 <sup>ème</sup> adjoint |
| Monsieur Jacques BEUCLER  | 5 <sup>ème</sup> adjoint |
| Madame Christine BEAUFILS | 6 <sup>ème</sup> adjoint |

MM et Mmes GILLOZ, PETER, HELET, GINESTE, BEUCLER, BEAUFILS ont déclaré accepter cette fonction en revêtant l'écharpe d'adjoint remise par Madame le Maire.

Monsieur MONNIEN Alain a ensuite prononcé le discours suivant :

*« MADAME LE MAIRE,*

*AU NOM DE MES COLISTIERS ET EN MON NOM PROPRE, JE TIENS A VOUS FELICITER POUR VOTRE ELECTION.*

*LES ELECTEURS ONT CHOISI DE DONNER A VOTRE EQUIPE UNE MAJORITE VOUS PERMETTANT DE POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGE DEPUIS 2001.*

*DURANT CES SIX ANNEES QUE NOUS PASSERONS A VOS COTES AU SEIN DE CE CONSEIL MUNICIPAL, NOUS NOUS ENGAGEONS A ADOPTER UNE ATTITUDE CONSTRUCTIVE QUANT A LA VIE DES HABITANTS DE VOUEAUCOURT.*

*NOUS VOUS SOUHAITONS, MADAME LE MAIRE, A VOUS ET VOTRE EQUIPE, DE REUSSIR LA VILLE DE DEMAIN, POUR ENSEMBLE, BATIR NOTRE AVENIR. »*

---

#### **4. Observations et réclamations**

Néant

Le procès-verbal a été dressé et clos, le 5 avril 2014 à dix heures cinquante minutes en double exemplaire après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**VOTEES EN SEANCE DU 5 AVRIL 2014**

<b><u>N° de la délibération</u></b>	<b><u>Objet de la délibération</u></b>
<b>1</b>	Détermination du nombre d'adjoints